

TERRITOIRE

Sud-Grésivaudan

LE DÉPARTEMENT

SUR LE TERRITOIRE

MAISON DU DÉPARTEMENT SUD-GRÉSIVAUDAN

Avenue Jules David
38160 Saint-Marcellin

Tél : 04 76 36 38 38

Horaires d'ouverture :
8h30-12h30 et 13h30-17h30
du lundi au vendredi

CENTRE MÉDICO-SOCIAL VINAY

1 avenue Paul Martinais
38470 Vinay

Tél : 04 57 53 11 20

Horaires d'ouverture :
9h00-12h00 tous les matins
14h-17h00 le lundi,
mercredi et vendredi.

Permanence Pont-en-Royans

Horaires d'ouverture :

sur RDV uniquement

TÉL : 04 76 36 38 38

4 COLLÈGES PUBLICS

Collège Le Savouret :

Avenue de la Saulaie – 38160 Saint-Marcellin

Collège Joseph Chassigneux :

8 avenue Joseph Chassigneux – 38470 Vinay

Collège Olympe de Gougès :

310 avenue du collège – 38160 Chatte

Collège Raymond Guelen :

Quartier le Château – 38680 Pont-en-Royans

1 MUSÉE DÉPARTEMENTAL

Musée Saint-Antoine l'Abbaye :
Le Noviciat

38160 Saint-Antoine l'Abbaye

LÉGENDE

MAISON DU DÉPARTEMENT

COLLÈGES PUBLICS

CENTRES MÉDICO-SOCIAUX
OU PERMANENCE

CENTRES D'ENTRETIEN ROUTIER

LIMITES INTERCOMMUNALES

Chiffres clés

Population	INSEE RP 2022	45 048	Nombre demi-pensionnaires publics	Dept38 2025-2026	1 605
Évolution annuelle moyenne	INSEE RP 2016-2022	0,3 %	Nombre d'allocataires RSA	CAF 2024	595
Linéaire de RD entretenu par le territoire (km)	Dept38 2024	470	Nombre de ménages suivis	Dept38 2025	1 060
ENS départementaux	Dept38 2025	2	Nombre d'assistantes maternelles	Dept38 2025	217
ENS locaux	Dept38 2025	6	Bénéficiaires APA (dom & étab)	Dept38 2025	1 281
Nombre de collèges publics	Dept38 2026	4	Bénéficiaires PCH	Dept38 2025	405
Nombre de collégiens dans les collèges publics	DSDEN 2025-2026	1 850			

ENJEUX PRINCIPAUX ET GRANDS PROJETS DU TERRITOIRE

La direction intègre dans son projet les grands enjeux du territoire afin d'intervenir au plus près des publics et en complémentarité avec les acteurs locaux.

Le territoire intervient en soutien en ingénierie auprès des communes. À ce titre, les temps techniques de présentation des politiques départementales à l'attention des secrétaires de mairie vont se poursuivre. Cette action s'appuie sur le réseau initié par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC).

Le réseau partenarial très présent sur le territoire a permis la création de réseaux : le réseau jeunesse et le réseau des violences conjugales qui permettent d'initier des actions concrètes pour les habitants du territoire.

Le réseau Jeunesse est porté d'une part, par le territoire, au sein de la maison du Département et d'autre part, par la SMVIC qui œuvre en direction des jeunes. D'autres acteurs de la jeunesse s'inscrivent également dans cette logique territoriale, en correspondance avec les bassins de vie des jeunes. L'ensemble des acteurs locaux se concertent pour mettre en œuvre le Plan d'action territorial jeunesse, sur les champs d'intervention repérés comme étant prioritaires pour les 12-25 ans ; notamment lors des plénières jeunesse qui regroupent jusqu'à 50 participants.

Aussi, le Plan d'action territorial jeunesse du Sud Grésivaudan est issu du travail partenarial qui a été mené dans le cadre du contrat territorial jeunesse, décliné en 3 axes :

- Axe 1 : le réseau Sud-Grésivaudan : une dynamique plurielle
- Axe 2 : l'émancipation des jeunes
- Axe 3 : la santé, le bien-être des jeunes

La thématique de l'accès aux droits est un sujet important et partagé sur le territoire. La présence de maisons France Service (Saint-Marcellin et Pont-en-Royans) est venue compléter l'offre de service public (Caf, Carsat, CPAM...). Le territoire porte cet enjeu dans le schéma territorial d'accueil et d'accès aux droits. Ce large chantier a permis d'intégrer les acteurs internes (agents GRU, service autonomie) et externes (France Service, CCAS...) dans une perspective de faciliter le parcours des usagers.

L'étude réalisée par Odénore - l'agence d'urbanisme de la région grenobloise - et le Département sur l'insécurité sociale en milieu rural, a interrogé des habitants du territoire. Après analyse, il en ressort que l'accès aux droits, à l'alimentation, la mobilité et la santé sont des facteurs de fragilité. Une réflexion est en cours afin d'expérimenter des actions concrètes.

Les professionnels du territoire sont très impliqués dans des projets innovants et favorisant la participation de l'usager. Plusieurs actions collectives sont pleinement pilotées par les professionnels dans un but préventif. Les rencontres de l'autonomie sont également un temps fort chaque année sur le territoire Sud-Grésivaudan. Elles permettent d'associer divers acteurs (structures, écoles...) afin de sensibiliser les publics à la perte d'autonomie et au handicap. Ce projet intègre la participation d'usagers et propose chaque année des actions diversifiées.

La prévention est un enjeu majeur et vise à sensibiliser les publics. L'évolution des pratiques professionnelles est aujourd'hui en cours afin d'expérimenter d'autres modes de savoir-faire afin de mieux répondre aux familles accompagnées.

Le partenariat va se poursuivre afin de permettre au Département d'avoir une place ajustée à ses compétences dans tous les domaines : action sociale, protection de l'enfance, gestion de collèges, aménagement et en complémentarité avec

les acteurs locaux. L'impulsion de nouveaux projets, l'implication et l'animation du réseau partenarial seront poursuivies.

Les instances locales CTS et CT sont des espaces dynamiques dont l'enjeu est l'appropriation des politiques départementales par les élus et la construction de projets adaptés aux territoires. Sur le plan technique, des rencontres régulières avec les services de l'intercommunalité et des communes ont lieu afin de favoriser l'interconnaissance et la complémentarité.

Le territoire très attractif sur le plan touristique travaillera sur le déploiement du schéma tourisme et les transitions.

DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ

• **Agir et construire ensemble dans l'intérêt des victimes** : le nombre de victimes de violences conjugales et intrafamiliales ne cesse de croître, aussi le maillage partenarial impulsé par le réseau de lutte contre les violences copiloté avec l'intercommunalité permet de développer des actions concrètes visant à contribuer à la diminution des violences et également à une meilleure prise en charge globale des victimes. Le réseau VIF poursuit ses actions de prévention et de sensibilisation. Ce réseau est désormais bien structuré et repéré. Il constitue un maillage fort sur le territoire. Composé d'un groupe action, dans une dynamique de propositions concrètes d'interventions sur le territoire et d'un groupe permettant des échanges de pratiques et le partage interprofessionnel.

• **Repérer-prévenir-intervenir** : les professionnels du service sont majoritairement amenés à rencontrer les familles lorsque les problématiques sont enkystées. Faciliter l'accès aux services du Département en déployant des actions « d'aller-vers » permet d'agir le plus en amont possible et donc d'intervenir auprès du public, dans un cadre de prévention. De plus, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de prévention vise à intervenir auprès des familles en amont ou avec de nouvelles modalités. Les professionnels du service sont sensibilisés sur la question de la prévention et développent des pratiques innovantes permettant d'intervenir le plus en amont possible des difficultés rencontrées par les familles du territoire. Ces nouvelles pratiques seront renforcées par l'arrivée de professionnels, chargés de prévention, mutualisés, qui interviendront le plus en amont possible pour des situations repérées par notre service.

• **Apporter une réponse adaptée** : le schéma inconditionnel territorial de l'accès aux droits et de l'accueil social inconditionnel permet de garantir la bonne orientation du public et une réponse adaptée aux besoins et aux demandes. Il permet de favoriser l'accès aux droits et ainsi lutter contre le non-recours. Une partie de la population méconnaît les missions des travailleurs sociaux et médico-sociaux. Être davantage repérer du public permet aux professionnels d'identifier les besoins et ainsi adapter leurs interventions.

DANS LE DOMAINE DE L'AMÉNAGEMENT

• Le Sud-Grésivaudan est un territoire contrasté géographiquement en plaine de l'Isère avec l'influence climatique du sud, les Chambaran et les contreforts du Vercors. La mission d'aménagement du territoire s'adapte à ces spécificités. Ce territoire est aussi confronté aux enjeux climatiques d'aujourd'hui : les inondations en juin 2024 sur le secteur de Vinay, la fragilité du Mont Baret qui reste une préoccupation quotidienne des habitants du secteur du Royans et des services, les Gorges de la Bourne et dernièrement l'éboulement de La Rivière sont des événements qui viennent le confirmer.

LES GRANDS PROJETS/ENJEUX À VENIR

• **Stratégie opérationnelle cycles** : le territoire est très dynamique en aménagement de pistes cyclables, plusieurs projets ont été réalisés et sont en cours. Une étude portée par la SMVIC est réalisée sur l'agglomération de la ville centre avec des propositions de connexion de Saint-Marcellin avec les villages voisins. De nombreux projets communaux sont réalisés grâce à l'appui technique et financier du Département : voie verte Saint-Marcellin - Saint-Vérand connectant un peu plus le pôle scolaire de La Saulaie, poursuite des aménagements dans Saint-Marcellin (RD 1092), et dans Saint-Sauveur (RD 32), connexion des 2 agglomérations de Saint-Hilaire-du-Rosier.

• **Aménagement de sécurisation du carrefour RD1092/RD153 Chantesse** (étude en cours).

• **Forte prégnance des risques naturels sur le secteur. Poursuite des campagnes de travaux ou de surveillance de sécurisation de falaises** engagée depuis 20 ans : RD 531 Gorges de la Bourne, RD 35 Les Ecouges, RD 22 Gorges du Nan. Les travaux se poursuivent depuis 2018 dans les Gorges de La Bourne au niveau du Mont Baret à Pont-en-Royans.
RD 1532 LA RIVIÈRE : étude en cours du rétablissement de la route départementale suite à l'éboulement de juillet 2024.

• **Poursuite de la réfection des ponts sur l'Isère (2 ponts sous gestion CD26)** : Saint-Hilaire-du-Rosier/Saint-Nazaire-en-Royans 2024, Saint-Lattier/Eymeux : travaux en cours 2025-2027.

DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

• Le Plan pluriannuel de rénovation-construction 2021-2028 vise à rénover les collèges de Pont-en-Royans et Vinay, tout en maintenant la continuité pédagogique grâce à des bâtiments provisoires. Les priorités incluent l'amélioration des conditions de travail, des performances énergétiques, du confort thermique, des flux, l'intégration d'espaces culturels et la réhabilitation des logements.

• Pour lutter contre le réchauffement climatique, transformation de la cour du collège de Chatte en «cours Oasis» pour améliorer le confort d'été et réduire la température de 2 à 8°C. Cela passe par la végétalisation (ombrage, évapotranspiration, choix d'espèces locales), la désimperméabilisation (revêtements drainants, gestion naturelle des eaux pluviales) et l'utilisation de matériaux clairs. Ces aménagements favorisent la biodiversité, améliorent la qualité de l'air, limitent les inondations, et créent des espaces plus agréables et adaptés aux élèves.

• Le Département encourage activement le développement des centrales photovoltaïques afin d'accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation locale. Cette politique vise à valoriser les toitures disponibles, soutenir la transition énergétique, réduire les émissions de gaz à effet de serre et tendre vers l'autonomie énergétique du territoire. Les sites prioritaires identifiés sont les CER de Vinay, Saint-Marcellin et le collège de Chatte.

DANS LE DOMAINE DE L'AUTONOMIE

• Identifier et orienter les administrés en situation de perte d'autonomie vers le service autonomie ou les points info autonomie (Saint-Marcellin, Vinay et Pont-en-Royans).

• Favoriser la coordination entre les acteurs locaux pour une prise en charge globale et efficace.

• Un groupe réseau handicap et grand âge, qui met en place un programme de sensibilisation au handicap et au grand âge, et crée un réseau réunissant les partenaires du handicap et du grand âge (CCAS, institutions, EHPAD, associations) pour les rencontres de l'autonomie.

• Un groupe de travail sur les aidants, qui permet de mieux faire connaître les structures œuvrant pour le soutien aux aidants et de développer différentes actions, avec un financement de la commission des financeurs (ateliers de soutien aux aidants, guide actualisé pour les aidants, outil de repérage de la fragilité de l'aidant, forum pour les aidants).

INSTANCES AU NIVEAU LOCAL

LA CONFÉRENCE TERRITORIALE D'INVESTISSEMENT

Il s'agit d'une instance réunissant, sous la présidence de la Vice-présidente du Département, en charge de l'équité territoriale, l'ensemble des Conseillers départementaux, des Maires et des Présidents d'EPCI du territoire. Son objectif principal est d'acter des aides en investissement attribuées par le Département aux collectivités locales.

Ces aides, regroupées au sein de la dotation territoriale, représentent un montant annuel global de 25 millions d'euros répartis entre les 13 territoires du département, selon une clé de répartition basée à 70 % sur la superficie et à 30 % sur la population. Les aides sont accordées dans le respect d'un cadre départemental mais obéissent à un règlement défini et validé au niveau territorial, qui précise notamment les thématiques éligibles et prioritaires, les modalités d'attribution, comme les taux, les plafonds de subvention, les bonifications, ainsi que les critères d'éligibilité en fonction de la nature des projets et des bénéficiaires.

Les thématiques soutenues peuvent concerner, selon les spécificités et les besoins des territoires, des domaines tels que la petite enfance, les aménagements urbains ou de villages, la sécurité et le gros entretien des voiries communales, les bâtiments communaux, pour n'en citer que quelques-unes.

Les modalités d'attribution des aides peuvent être adaptées localement en fonction de la strate ou de la richesse des collectivités bénéficiaires.

La conférence se réunit deux à trois fois par an et constitue également un espace d'échanges sur d'autres sujets d'intérêt politique avec l'ensemble des élus locaux.

LA CONFÉRENCE TERRITORIALE DES SOLIDARITÉS

Il s'agit d'une instance réunissant, sous la présidence d'un Conseiller départemental, l'ensemble des Maires et Présidents d'EPCI du territoire, dont la Caf et la MSA sont également membres de plein droit.

Son objectif est d'impulser et de coordonner au niveau local toutes les initiatives et actions dans le champ des politiques sociales et médico-sociales, en facilitant la mobilisation et le dialogue avec les partenaires institutionnels, dont les élus locaux en priorité. La Conférence territoriale des solidarités (CTS) est également l'outil d'animation des politiques sociales au sein des territoires. Cette instance est animée par les directions territoriales et pilotée par la direction des solidarités.

Dans le respect des orientations départementales, des actions et expérimentations locales peuvent être élaborées via l'animation de groupes de travail techniques thématiques et faire l'objet d'un soutien par la CTS. Celles-ci doivent au préalable être soumises à la validation du comité décisionnel, composé du Président de CTS ainsi que du directeur de territoire.

Ces actions concernent principalement les thématiques du développement social, de l'insertion, de la santé, de l'autonomie, de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et doivent avoir un caractère innovant.

La conférence plénière se réunit deux fois par an et constitue également un espace de valorisation des actions engagées ainsi qu'un espace d'échanges sur d'autres sujets d'intérêt politique avec l'ensemble des élus locaux.



TERRITOIRE

Sud-Grésivaudan



ORGANISATION DE LA DIRECTION TERRITORIALE

La direction territoriale est composée de 125 agents (7 vacataires VH en période hivernale) et compte sur son territoire 38 assistants familiaux (rattachés à la Direction de l'éducation de la jeunesse et des sports). Elle héberge un agent des services départementaux et deux agents de la maison pour l'emploi. Elle est dirigée par Sandra Gaume.

LA DIRECTION TERRITORIALE EST COMPOSÉE DES SERVICES SUIVANTS :

Cellule direction : elle assure la coordination des projets transversaux et partenariaux, ingénierie financière, l'accueil et le plan territorial jeunesse.

Aménagement : assurer la maîtrise d'ouvrage des aménagements routiers, piloter l'exploitation et entretien routier (viabilité hivernale, entretien des dépendances vertes, interventions sur accidents), accompagner techniquement les projets des collectivités en lien avec les routes départementales.

Il assure également le relais territorial pour les compétences d'aménagement en matière de déplacements, d'environnement, d'eau, d'agriculture et forêt, d'urbanisme, de logement et tourisme.

Éducation : le service accompagne les **4 collèges** du territoire (Chatte, Pont-en-Royans, Saint-Marcellin et Vinay) dans :

- **Gestion et entretien des collèges** : rénove, équipe et assure l'entretien des collèges.

- **Restauration scolaire** : tous les collégiens bénéficient d'un tarif unique de 2 € par repas, pour garantir l'égalité et soutenir les familles. Près de 1 600 repas sont servis chaque jour dans les collèges du territoire. Les menus intègrent 68 % de produits locaux ou bio (objectif 100 % en 2028), avec sensibilisation aux circuits courts. Enfin, la lutte contre le gaspillage passe par l'ajustement des portions et des actions éducatives.

- **Actions éducatives et citoyennes** : la carte Tattoo Isère, initiée par le Département et la Caf, offre jusqu'à 120 € par an aux collégiens pour financer des activités sportives, culturelles et artistiques.

- **Aide à l'équipement numérique** : tous les collèves sont connectés à la fibre et équipés de matériel numérique (ordinateurs, tablettes, écrans interactifs). Cette modernisation vise à réduire les inégalités, favoriser l'innovation pédagogique et soutenir l'inclusion, notamment via des espaces modulables et des dispositifs d'accompagnement. Les outils numériques facilitent l'apprentissage interactif, la différenciation et la communication, accessible à tous les acteurs scolaires.

- **Aides aux familles** : le Département propose des dispositifs d'aides financières pour les familles en difficulté.

Autonomie : il accompagne des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap. Les missions principales sont les suivantes :

- Informer sur les droits, les dispositifs d'aide et les démarches à accomplir.
- Orienter vers les services adaptés (aide à domicile, adaptation du logement, établissements spécialisés, etc.).
- Accompagner dans la constitution des dossiers (APA, PCH, CMI...).

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : s'adresse aux personnes de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Une évaluation médico-sociale est systématiquement réalisée à domicile par un référent médico-social qui permettra de déterminer l'éligibilité et d'élaborer un plan d'aide personnalisé selon les besoins (aide humaine, portage de repas, téléassistance, adaptation du logement, etc.). Le service autonomie travaille en lien étroit avec les services d'aide à domicile.

Prestation de compensation du handicap (PCH) : le service autonomie instruit la demande de handicap et met en paiement la PCH. La PCH s'adresse aux personnes en situation de handicap, enfants et adultes, pour compenser les conséquences du handicap dans la vie quotidienne : information et accompagnement dans la demande de PCH (dossier MDPH).

Solidarité : en charge de 4 missions qui se déclinent par des interventions individuelles et des actions collectives menées par des équipes pluridisciplinaires dans les champs de :

- **L'action sociale** : accueil, conseil, information, orientation, accompagnement vers l'accès aux droits, dans les domaines de l'accès et le maintien dans le logement (prévention des expulsions locatives), accompagnement éducatif budgétaire, accompagnement social global. Traitement des situations d'adultes vulnérables.

- **L'insertion** : accompagnement des allocataires du RSA, insertion sociale et professionnelle, actions collectives à visée d'insertion, fonds d'aide aux jeunes.

- **La protection de l'enfance** : accompagnement des enfants confiés, jeunes adultes (jusqu'à 21 ans) et de leur famille. Aides éducatives à domicile. Cellule territoriale de traitement des informations préoccupantes.

- **La protection maternelle et infantile** : consultations médicales et permanences des puéricultrices pour les enfants de moins de 6 ans, bilans de santé dans les écoles maternelles. Autorisations et suivis des structures EAJE, agréments et accompagnements des assistants maternels et familiaux. Suivis de grossesse et postnataux.

DIRECTION TERRITORIALE

DIRECTRICE
Sandra Gaume

SERVICES

AMÉNAGEMENT
Yann Moreau

AUTONOMIE
Méridith Liétard

ÉDUCATION
Christophe Jacquin Bertholet

SOLIDARITÉ
Sophie Charbonnel
Adjointes :
Sandrine Clément-Catelan
Alexandra Dentrux

isère
LE DÉPARTEMENT